

## SEANCE DU 10 JANVIER 2017

Séance du 10 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept

et le mardi dix janvier deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques GIRAULT, Maire

Présents : Jacques FONTENY, Thérèse BOTTET, Benoît LEGER, Adjoints, Gérard MONDON, Gérard VIDEUX, Patricia LEVEILLE, Gilles BELLET, Marie-Laure DOZIER, Carine RADET, Micheline STRYKALA, Christophe LACHERE, Rémy GALLIMARD.

Date de Convocation : 2 janvier 2017 - Date d’Affichage : 11 janvier 2017

Présents : 13 - Votants : 14

Absente excusée : Marie-Hélène BAZIN donnant pouvoir à Patricia LEVEILLE

Absente : Fabienne GITTON

Secrétaire : Rémy GALLIMARD

### **Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2016 :**

Approuvé à l'unanimité.

### **Suppression de la Régie de location de la Salle des Fêtes et de parcelles de jardins communaux :**

M. le Maire expose à l'assemblée que lors d'un conseil municipal il avait été décidé de créer une régie pour la location de la Salle des Fêtes et la location de parcelles de jardins communaux. Or, vu la lourdeur administrative des régies et celle-ci fonctionnant que ponctuellement, il est proposé de la supprimer.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal

**DECIDE** de supprimer cette à compter de la présente délibération.

### **Columbarium : suppression du tarif pour le dépôt d'une seconde urne :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le tarif, instauré depuis l'installation du columbarium, pour le dépôt d'une seconde urne dans chaque concession.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal

**DECIDE** de supprimer ce tarif et décide que lors d'un dépôt d'une seconde urne, celle-ci bénéficiera de la durée restante de la concession.

### **Admission en non-valeur sur le budget Eau :**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier adressé par le Trésorier concernant des impayés d'eau 2010, 2011, 2012 et 2013 pour un montant de 164.69 €.

Une raison est évoquée :

- Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Après étude du document fourni par la Trésorerie de Gien

Le Conseil Municipal

**DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 164.69 € représentant des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite.

### **Dossier DETR 2017 : Embellissement de la Salle de Sport**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la circulaire de M. le Préfet en date du 30 octobre 2012 relative à la fusion de la DGE (Dotation Globale d'Equipement) et la DDR (Dotation de Développement Rural) pour aboutir à une nouvelle dotation appelée DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

M. le Maire rappelle que le dossier de construction de la Salle de Sport est en cours et que la commune a la charge d'embellir les abords de cette Salle. Il est donc proposé de faire la demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour ces travaux.

Oùï cet exposé le Conseil Municipal,

**ADOpte** le projet sus dénommé

**ARRETE** les modalités de financement comme suit :

Coût total des travaux : 274 500.00 € HT

Montant fonds sollicité : 137 500.00 € HT

Taux demandé : 50 %

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Devis des travaux	250 000.00 €	Fonds 2017 (50%)	137 250.00 €
Frais études diverses	24 500.00 €	Autofinancement	137 250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>274 500.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>274 500.00 €</b>

**SOLLICITE** l'inscription de ces travaux au programme « subvention DETR 2017 »

### **Dossier de demande de subvention au Département pour un dossier investissement 2017 :**

M. le Maire rappelle que le Département soutient désormais les projets d'investissements d'intérêt communaux au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention concernant des travaux d'eaux pluviales dont le montant des travaux, honoraires et dépenses imprévues s'élèvent à 190 000 € HT.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de candidature pour ce projet auprès du Département,

**ADOpte** le projet d'évacuation des eaux pluviales.

### **Demande de subvention à la Région concernant le dossier de la continuité écologique :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous travaillons actuellement sur le renouvellement du barrage pour la rivière. L'étude pour ce renouvellement a été confiée au bureau d'études SINBIO. Actuellement plusieurs scénarii ont été proposés mais aucune décision finale n'a été déterminée. Dans le cadre de cette continuité écologique, le Conseil Municipal a la

possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région. Le montant de l'étude s'élève à 22 180 € HT.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal

**DECIDE** de lancer le projet,

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional pour ce dossier

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire,

**DEMANDE** une autorisation de préfinancement auprès du Conseil Régional pour ce dossier.

#### **Information sur le nouveau régime indemnitaire :**

La proposition pour le nouveau régime indemnitaire a été étudiée au centre de Gestion en date du 13 décembre 2016, mais celui-ci a reçu un avis défavorable en raison de la non consultation des agents et des montants minimums qui avaient été mis à zéro.

Les agents ont été informés de ces nouvelles dispositions lors de l'entretien professionnel et les montants ne peuvent être à zéro tout ceci pour éviter aux agents de percevoir moins qu'ils ne percevaient auparavant.

Le nouveau dossier a donc été renvoyé au centre de gestion pour qu'il passe à la session du 16 janvier. Les montants minimums seront à revoir en interne car ceci n'engendre pas le refus de son application.

#### **Reversement par Familles Rurales à la Commune d'un excédent financier suite à la dissolution :**

M. le Maire rappelle que l'Association Familles Rurales a cessé ses activités suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2016 et s'était engagée par l'intermédiaire d'une convention entre la Commune et Familles Rurales de reverser des éventuels excédents financiers.

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'accepter le reversement d'un excédent pour un montant de 6 546.42 €. Cette somme sera versée sur le Budget Communal.

#### **Communautés de communes Berry Loire Puisaye – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) :**

Les dispositions du VI de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts précisent qu'« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (...) et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »

Suite à la fusion des communautés de communes des cantons de Briare et de Châtillon-sur-Loire, et à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique par la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, cette commission est rendue obligatoire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des impôts, et notamment le IV de l'article 1609 nonies C et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du canton de Briare et de la Communauté de Communes du canton de Châtillon-sur-Loire et création de la communauté de communes Berry Loire Puisaye,

Vu la délibération de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye n° 2017/007 du 10 janvier 2017 portant instauration de la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye n° 2017/010 du 10 janvier 2017 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées et fixant la représentation de chaque commune à un titulaire et un représentant,

Sur proposition de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DESIGNE** M. Jacques GIRAULT, Maire comme représentant de la commune d'AUTRY-LE-CHATEL au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye,

**DESIGNE** M. Benoît LEGER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, comme son suppléant.

#### **DIA/DPU :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- BLAIN Christian, 20 route de Cernoy, propriété cadastrée AF n° 55, pour la somme de 105 000 € à M. et Mme Thongsavath KEOMANY,
- TESSIER Olivier, 3 Rue du Grand Gripot, propriété cadastrée AD n° 67 et 74, pour la somme de 54 000 € à M. Anthony BESNARD
- M. DUMAIS Joël, 21 rue du Tonnerre, propriété cadastrée AE 258 et 259, pour la somme de 55 000 € à M. Francky BEAUFILS.

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur ces transactions.

#### **Intervention du Maire avant les questions diverses :**

- Demande que les élus réfléchissent à la création d'un groupe de travail pour le monument aux morts (pour la Guerre 1914/1918)
- Site internet : Il est demandé de mettre l'agenda des manifestations sur le site
- Rappel de dates importantes :
  - Assemblée Générale du Comité des Fêtes : le 11 janvier 2017 à 19h Salle Joël BARDIN,
  - Réunion création Comité Comice : le 12 janvier 2017 à 19h à la mairie,
  - Assemblée Générale des Pompiers : le 14 janvier 2017 à 17h30
  - Assemblée Générale Acti Club : le 19 janvier 2017 à 14h30
  - Réunion sur le patrimoine : le 24 janvier 2017 à 14h au Château de Sully (représentant J. FONTENY)
  - Vœux de Châtillon : le 30 janvier 2017 aux alentours de 18h
  - Conseil Municipal ou Commission Générale ou les deux : le 21 février 2017 à 19h.
- Ce jour une réunion du Conseil Communautaire Berry Loire Puisaye.  
Un Président a été nommé, il s'agit de M. BERTRAND Alain et 7 Vice-présidents qui sont :
  - 1<sup>er</sup> Vice-président : M. RAT Commission Tourisme Environnement Cœur de Villages
  - 2<sup>ème</sup> Vice-président : M. BOUGUET Commission Terrain des gens du voyage, relais assistantes maternelles, Résidence autonomie, Piscine, Social (Restos du Cœur)

- 3<sup>ème</sup> Vice-président : M. LECHAUVE Commission voirie, Spanc assainissement non collectif, GEMAPI gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
  - 4<sup>ème</sup> Vice-président : Mme JOSEPH Commission Affaires Scolaires, Culture, Transport, Jeunesse
  - 5<sup>ème</sup> Vice-président : Mme CHELLY Commission Urbanisme –OPH
  - 6<sup>ème</sup> Vice-président : M. GIRAULT Commission Finances et Développement Economique
  - 7<sup>ème</sup> Vice-président : M. GALFANO Commission Gestion des travaux et entretien des bâtiments, Accessibilité.
- Demande de M. BOITIER pour l'élagage des bouleaux dans le petit jardin enherbé en montant dans le lotissement des Jardins de la Mairie. Après réflexion des élus il est décidé d'élaguer les bouleaux. Ce travail sera réalisé semaine 2 ou 3 lorsque les techniques auront la nacelle.

### **Questions diverses :**

*J. FONTENY* : informe que seulement trois réponses positives sont revenues concernant l'enquête sur le portage des repas → Envoyer un courrier à ces 3 personnes pour leur dire que le portage est en attente vu le peu de réponses positives pour le moment.

*G. VIDEUX* : A-t-on le retour de la gendarmerie sur les dégradations ? → Non le secrétariat n'a toujours pas reçu tous les devis à ce jour.

*P. LEVEILLE* : Informe de la dernière réunion du Syndicat Mixte des Transports de Gien qui aura lieu le 24 janvier prochain pour le soldes des comptes et la redistribution du reliquat.  
Prochaine réunion du Bulletin Municipal : le 16 janvier à 9h.

*M. STRYKALA* : Demande si les comptes rendus de la nouvelle Com-Com seront envoyés à tous les élus ? → OUI

*M-L DOZIER* : Demande à ce que le dossier de vidéoprotection soit réalisé sur l'exercice 2017.  
→ Pour le moment on attend la réponse à la demande de subvention.

Informe qu'un musicien, lors des vœux a proposé, à partir de l'année prochaine, de faire une introduction lors de la cérémonie des vœux. → OUI

Il a également proposé que lors de la cérémonie du 8 mai les enfants des écoles apprennent et chantent « le chant des partisans ». La commission jeunesse va contacter Cassandra MONCEAU (enseignante) pour lui demander si elle serait d'accord.

*G. BELLET* : informe que lundi prochain avait lieu une commission travaux, la maintient-on et qui s'en charge ? → OUI, en l'absence de la 1<sup>ère</sup> Adjointe c'est G. BELLET qui assurera la commission.

Par ailleurs, il est demandé de prendre rendez-vous avec les banques pour les emprunts sur le budget assainissement afin de voir si les prêts ne peuvent être révisés avec des taux à la baisse.  
Proposer soit le 20 janvier (matin), le 23 janvier (journée), le 25 janvier (après-midi), ou après le 19 février.

**Séance levée à 21h45.**